...SUR SARTHE
La Maison Neuve
CO 306
72300 Vion
Tél.: 02 43 92 27 77
Fax: 02 43 95 70 75

Certificat d'immatriculation

1re immatriculation | Date de 1re immatriculation
A. BE 453-NJ | B 11/10/2001

C.1 CONSEIL GENERAL DE LA SARTHE

C.3 EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

C.1
C.4
HOTEL DU DEPARTEMENT
72072 LE MANS CEDEX 9

D.1 IVECO
D.2

D.3 | D.2.1 | E. ZCFA1ED1302501827

F.1	19600	F.2	12000	F.3	15500		
G	7075	G.1	8020				
J	N2	J.1	CAM	J.2		J.3	
K							
P.1	0	P.2	0	P.3	GO	P.6	10
Q		S.1	3	S.2		U.1	85
U.2	2025	V.7	0	V.9			

X.1 VISITE AVANT LE 04/11/2011

Y.1	0	Y.2	0
Y.3	0	Y.4	0
Y.5	2.5	Y.6	2.5

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
la sous directrice de la circulation
et de la sécurité routières
Anne LEBRUN

H
I 10/12/2010
Z.1 AUTRE J1 POSS. : WASP
Z.2 AUTRE J2 POSS. : VOIRIE
Z.3 FEU SP.BLEU CAT B
Z.4

COUPON DETACHABLE

Certificat d'immatriculation

BE-453-NJ 10/12/2010

En cas de dépannage, composer le N° vert: 0 800 24 24 05 / 00 800 82 74 73 68

AUTOVISION PL
CONTRÔLE TECHNIQUE POIDS LOURDS

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

N° d'imprimé : J 005336595

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(1) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS VERBAL
Contrôle technique périodique	05/11/2024	24034776

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE
Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ
04/11/2025

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE
Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE
N° D'AGREMENT : **S072J102**
(9) RAISON SOCIALE :
AUTOVISION PL
(3) COORDONNÉES :
12 RUE PIERRE MARTIN

72000 LE MANS
02 43 61 09 77

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR
N° D'AGREMENT : 072J7016
SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
BE-453-NJ (F)	10/12/2010	11/10/2007

Marque	Genre	Carrosserie
IVECO	CAM	BENNE

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale
ZCFA1ED1302501827	N2

Type/CNIT	Energie
NEANT	GO

Document(s) présenté(s)
Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ
246013

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances mineures
0.2.1.c.1. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE : Documents du véhicule illisibles ou comportant des imprécisions matérielles
0.6.6.a.1. JUSTIFICATIF DE SUIVI DES RÉSERVOIRS D'AIR : Absent ou non conforme
6.2.9.b.1. AUTRES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS : Accessoire ou équipement non conforme aux exigences (Arrière Droite Latéral)

COMMENTAIRES :
Véhicule non soumis aux exigences relatives aux chronotachygraphes de par son usage déclaré

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
ETAT DE CHARGE : En charge
CATEGORIE DU VEHICULE :
Véhicule à moteur de transport de marchandises

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Opacité des fumées (≤1.04m-1) :
C1:0.10m-1 C2:0.10m-1

Frein de service :
Efficacité globale (≥ à 45%) : 50%
Efficacité par essieu : E1 : 68% E2 : 42%
Déséquilibre (<20%) E1 : 6% E2 : 3%
Frein de stationnement : Efficacité (≥ à 18%) : 32%
Frein de secours : indépendance des circuits

Feux de croisement (-0.5% à -2.5%) : G:-2.2% D:-2.0% h<0,8m

CT.TRO.PL.005.311.(01) - 05/24 ©

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Date de l'intervention : 25/04/2025

Date de l'émission du rapport : 26/04/2025

Vérificateur principal : David VEAU

Adresse du client :
DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Place Aristide Briand
72100 Le Mans
Téléphone : 0243867735

Compte rendu et accompagnement : Le vérificateur a été accompagné

Nom et qualité de la personne ayant accompagné le vérificateur :
- Monsieur VINCENT BRUNEAU

Nom et qualité de la personne à qui le vérificateur a rendu compte à l'oral :
- M. Eric FLORIT (Responsable des service technique)

Signature du registre de consignation des vérifications :
Présenté et visé

Ce rapport de vérification doit être annexé au registre de sécurité.

Toute reproduction partielle de ce rapport est strictement interdite

E0541

ANNEXE
(note DSCR n°30401 du 3 novembre 2004)

GARNIER S.A.S.
au capital de 1.600.000 euros
CARROSSERIE INDUSTRIELLE
Concessionnaire **MARREL**
Z.I. du Terras - B.P. 13
53101 MAYENNE CEDEX
Tél. 02 43 04 26 20 - Fax 02 43 00 00 37
SIRET 736 750 134 00016 - APE 342A

Nous soussigné, Sté GARNIER (Carrossier), certifions :

qu'une plaque de base porte-outils est installée sur le véhicule suivant :

marque : **IVECO**

n° de série : **ZCF A1ED13 05 501827**

code DDE 72 : Année :

que cette plaque de base porte-outils :

est conforme aux dispositions de la norme AFNOR NF-P 98/790 :

est posée conformément à la norme AFNOR NF/P 98/790 et aux prescriptions du constructeur du véhicule ;

est dépourvue d'aspérités et respecte en conséquence les dispositions du point 4.9 de l'annexe 1 de la directive 92/114/CE relative aux saillies extérieures à l'avant,

ne remet pas en cause la fixation de dispositif anti-encastrement avant (pour les véhicules équipés de ce dispositif conformément aux dispositions de l'article 10.10 de l'arrêté du 19 décembre 1958 modifié relatif à l'aménagement des véhicules automobiles).

Mayenne, le **22/03/07**

GARNIER S.A.S.
au capital de 1.600.000 €
CARROSSERIE INDUSTRIELLE
Concessionnaire MARREL
Z.I. du Terras - B.P. 13
53101 MAYENNE CEDEX
Tél. 02 43 04 26 20 - Fax 02 43 00 00 37
SIRET 736 750 134 00016 - APE 342A

AD NORMANDIE MAINE	Documentation SOGO ATTESTATION LIMITEUR DE VITESSE	Version: V4 Référence: D1133

N° d'attestation : 20567 /

ATTESTATION DE VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VÉHICULE

Echéance de validité de la présente attestation : 04-11-2025
Je soussigné(e),
Station agréée chronotachygraphe numérique : AUTODISTRIBUTION SOGO 6, rue Vaucanson 49000 ANGERS
Agrément chronotachygraphe numérique : 12.19.271.002.1
Station agrée chronotachygraphe analogique: AD NORMANDIE MAINE 35 boulevard Pierre le Faucheux 72028 LE MANS
Agrément chronotachygraphe analogique : 10.19.271.012.1

Vérificateur : GUILLOTIN Jérôme
Adresse : 35 boulevard Pierre le Faucheux 72028 LE MANS

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 90 km/h.

Véhicule :
- marque : IVECO
- type : N2
- numéro de série : ZCFA1ED1302501827
- numéro de immatriculation : BE-453-NJ

Fait le : 05-11-2024
Lieu : LE MANS

Signature :

Cachet :

RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION
(dans la limite de la présente mission)

	N° Obs.	Obs. signalée depuis le :
Les résultats de la vérification de l'équipement :		
☑ Ont fait apparaître des anomalies ou des défectuosités, auxquelles il y a lieu de remédier :		
présence de jeux dans l'axe de jonction pied bras	**1**	**25/04/2025**
présence de jeux dans les axe du vérin de levage	**2**	**25/04/2025**
Flexible du deuxime bras détérioré	**3**	**25/04/2025**
☑ Ont fait apparaitre des anomalies ou défectuosités ne permettant pas au chef d'établissement de mettre l'appareil à disposition des travailleurs (art R4321-1) (1):		
Perte du maintient de charge sur les 2 vérins.	**4**	**17/10/2024**
Décente de la charge de plus de 10 CM en 10 minutes.	**5**	**17/10/2024**

(1) *Cas d'une anomalie grave (susceptible de porter atteinte immédiate à l'intégrité physique de personnes).*

Toute reproduction partielle de ce rapport est strictement interdite.

GÉNÉRALITÉS		
Désignation	**Numéro de série**	**Constructeur**
Grue de chargement (hydraulique auxiliaire montée sur véhicule)	640706	HMF
Type / Modèle	**N° interne**	**Lieu d'utilisation**
HMF 403 K1	A0571	Divers sites
Année de fabrication	**Date de mise en service**	**Compteur horaire**
2006	/	440
Marquage	**Information sur la vérification**	
CE	/	

CARACTERISTIQUES		
Equipement de préhension	GODET	
Nombre d'éléments télescopiques	1	
Stabilisateurs	Nombre	2
	Type	Télescopique
	Energie	Hydraulique
Rotation (°)	240	
Type de déplacement	Sur roues	
Porteur	Marque	IVECO
	Immatriculation	BE-453-NJ

Capacité nominale (kg)
2050

Abaque de charges		
Capacité maximale (kg)	**Hauteur de levage (m)**	**Portée (m)**
855	6,8	4,8

Charges mise à disposition pour les essais		
Charge fournie (kg)	**Hauteur de levage (m)**	**Portée (m)**
1260	1	4

Toute reproduction partielle de ce rapport est strictement interdite

EXAMEN

	DESCRIPTIF	ÉTAT / PRÉSENCE	ESSAI	N° Obs.
ACCES INSTALLES A DEMEURE				
Accès à la cabine, au poste de conduite		S	SO	
Autres accès pour entretien et vérification		S	SO	
CHASSIS				
Châssis (traverses, longerons, fixation du faux-châssis)		S	SO	
Organes de roulement (pneumatiques, bandages, galets)		SO	SO	
Stabilisateurs,		S	S	
Blocage de suspension		SO	SO	
Maintien en position route des extensions de stabilisateurs		S	S	
CHARPENTE				
Tourelle - Chevalet		S	SO	
Flèche, fléchette		S	SO	
Haubans		SO	SO	
Contrepoids (fixations)		S	SO	
SOURCE D'ENERGIE				
Dispositif de séparation générale		S	S	
Équipements et canalisations		S	SO	
Protection des pièces nues sous tension		S	SO	
ÉCLAIRAGE INCORPORE A L'APPAREIL				
Éclairage de la zone de travail		SO	SO	
Éclairage de l'accès au(x) poste(s) de conduite		SO	SO	
Éclairage des zones de maintenance		SO	SO	
POSTE DE CONDUITE				
Constitution, fixations, plancher		S	SO	
Protection contre les chutes de hauteur		SO	SO	
Protection du conducteur (toit, FOPS et ROPS)		SO	SO	
Visibilité (vitrages, essuie-glace, rétroviseur)		SO	SO	
Chauffage		SO	SO	
Extincteur sur l'appareil ou sur site		SO	SO	
Siège		SO	SO	
Éclairage		SO	SO	
ORGANES DE SERVICE ET DE MANŒUVRE				
Mise en marche, arrêt normal, sélecteur		S	S	
Interdiction d'emploi (appareils mobiles)		S	S	
Identification des organes de service		S	SO	
Retour automatique au point neutre		S	S	
Autres arrêts accessibles (urgence)		S	S	
Avertisseur sonore, lumineux		S	S	
Indicateurs		S	SO	
SUSPENTES – TAMBOURS – POULIES – DISPOSITIF DE PREHENSION				
Suspentes (câbles ou chaines)		SO	SO	
Attaches		SO	SO	
Tambours, poulies, noix, pignons		SO	SO	
Moufles – Crochets – Linguets de sécurité		S	SO	
Autres dispositifs de préhension		SO	SO	

Toute reproduction partielle de ce rapport est strictement interdite.

8.1.1 Les véhicules peuvent
recevoir en fonction
du équipement)
les options suivantes : Néant.
8.2 Matériaux constituant
la carrosserie : Cabine métallique.
8.3 Nombre de places assises : 2 – 3 - 6 - 7.
8.4 Sièges :
8.4.1 A l'avant : 1 pour chauffeur réglable,
1 pour passager latéral réglable ou fixe,
1 pour passager central fixe ou
1 banquette 2 places fixe pour passagers.
8.4.2 A l'arrière : 1 banquette 3 places fixe pour passagers.
8.5 Nombre de portes :
8.5.1 Latérales : Châssis – cabine 2/3 places : 2
Châssis – cabine 6/7 places : 3 ou 4
8.5.3 Fermeture : de sécurité à 2 positions.
8.6 Emplacement et mode
d'ouverture des vitres : vitres de portes avant descendantes
à commande manuelle ou électrique
sur demande.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé (en option).
8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
8.8.1 Places avant : oui, Latérales, Ceintures 3 points avec
enrouleur – Centrale, Ceintures 2 ou 3
points avec ou sans enrouleur.
8.8.2 Places arrière : oui, Latérales, Ceintures 3 points avec
enrouleur – Centrale, Ceintures 2 ou 3
points avec ou sans enrouleur.
8.9 Dispositif de protection
latéral : à installer lors du carrossage
La fixation et la position devront
être constatées après carrossage.
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1 Avant : oui, constitué par une traverse fixée
sur les longerons.
8.10.2 Arrière : Equipement fourni sur demande.
Montage provisoire, la fixation et la
position du dispositif devront être
constatées après carrossage.
8.11 Système anti-projections :
8.11.1 Essieu 1 :oui, sauf si carrosserie
incompatible (Art. 2 AM 18/09/92)
8.11.2 Essieu 2 :Equipement fourni sur demande.
Montage provisoire, la fixation et la
position du dispositif devront être
constatées après carrossage.

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.
9.2 Feux de croisement : 2 groupés aux feux de route.
9.3 Feux de position :
9.3.1 Avant : 2 incorporés aux feux de croisement.
9.3.2 Latéraux : 2 incorporés aux feux d'encombrement AR.
Installation à compléter lors du
carrossage.
La fixation et la position devront
être constatées après carrossage.
9.4 Feux de position AR : 2.
9.5 Indicateurs de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 indépendants.
9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux de position AR.
9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
9.6 Feux stop : 2 groupés avec les feux de position AR.
9.6.1 Troisième feu stop central : non.
9.7 Eclairage de la plaque
d'immatriculation : 2 indépendants.
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Avant : non.
9.8.2 Arrière : 2 groupés avec les feux de position AR.
9.8.3 Latéraux : à installer lors du carrossage.
La fixation et la position devront
être constatées après carrossage.
9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des feux
de changement de direction.
9.10 Feux de marche arrière : 1 groupé avec le feu de position AR
droit ou 2 groupés avec les feux
de position AR.
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Avant : 2 indépendants (option).
9.11.2 Arrière : 1 groupé avec le feu de position arrière
gauche ou 2 groupés avec les feux
de position AR.
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2 indépendants.
9.12.2 Arrière :2 groupés avec les feux de position AR
ou 2 indépendants.
9.13 Dispositif de signalisation
complémentaire arrière : à installer lors du carrossage.
La fixation et la position devront
être constatées après le carrossage.
9.14 Feux spéciaux : néant.

10. DIVERS

10.1 Accessoires
10.1.1 Essuie-glace : oui, 2 à 2 vitesses + 1 intermittente.
10.1.2 Lave-glace : oui.
10.1.3 Rétroviseurs
10.1.3.1 Extérieurs : 2 côté gauche fixé sur la porte
dont 1 grand angle,
3 côté droit fixés sur la porte
dont 1 grand angle et
1 accostage.
10.1.3.2 Intérieurs :sans
10.1.4 Avertisseur sonore : oui, 1 électrique derrière la calandre.
10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de
direction (transpondeur en option).
10.1.6 Extincteur : à installer lors du montage
de la carrosserie.
10.1.7 Chauffage autonome : en option, à combustible liquide.
10.2 Marque d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque
constructeur : Sur le tablier central
sous la calandre fixée par des rivets.
10.2.2 Emplacement de la frappe
à froid du numéro
d'identification : Sur le longeron droit à hauteur
de l'essieu avant.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

1 à 3 :	code constructeur, est	"ZCF"
4 :	type de cabine d'un véhicule automobile	
	digit invariable	« A »
5 – 6 :	digit invariable	« 1E »
7 :	code moteur	« D »
8 :	Digit variable	« X »
9 :	code refroidissement moteur	
	digit variable	« X »
10 :	digit variable	« X »
11 :	établissement	« de 0 à 9 ou de A à Z »
12 à 17 :	numéro de série du véhicule	

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :
Types
LA1E1843P ou R ZCFA1ED3O0*000010
(*) De 0 à 9 ou de A à Z - (X) De 0 à 9 ou de A à Z.
10.2.5 Identification du moteur : gravée sur une plaque placée
sur le côté arrière gauche du moteur.

11. VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la
plaque du constructeur : Sans objet fonction gérée
électroniquement.
11.2 Pression déclarée
par le constructeur : 11 bars.
11.3 Pression de fonction : 11 bars.
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur)
11.4.1 A la tête d'alimentation
(de couleur rouge) : 7,5 bars.
11.4.2 A la tête de commande
(de couleur jaune) : 7,5 bars.
11.5 Longueur des bras de levier : /.
11.6 Courses maximales des
actionneurs de freins : sans objet
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Frein avant	Circuit frein avant
Frein arrière	Circuit frein arrière
Frein REM et stationnement	Circuit frein de remorque et stationnement
	Pour remorqueur seulement
Suspensions	Circuit pour suspension
Servitudes	Circuit pour servitudes

11.8 Observations : Néant

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant accrédité du constructeur :
IVECO France
6, rue Nicolas Copernic
78190 TRAPPES
que les véhicules de catégorie internationale N2 – genre CAM-VASP,
marque IVECO,
dont les types – variantes - versions suivent :
type : LA1E ; variantes : 1843Q – 1843S ; versions : 31-36-41-44-48-51-56-65
livrés :

En châssis cabine satisfont aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-5, R. 321-20 et R. 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du véhicule concerné.
Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-5, R. 321-20 et R. 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.
Nota :
Véhicule conforme aux limites du niveau B de la directive 2005/78/C.E. pour variantes moteurs H et P.
Véhicule conforme aux limites du niveau D de la directive 2005/78/C.E. pour variantes moteurs M.

Fait à Montlhéry, le 6 octobre 2006
L'ingénieur de l'Industrie et des Mines
(signé : L. MIS)

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n°P-2697.06.00
Fait à Paris, le 6 octobre 2006
Pr. le Directeur Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
Pr. Le Chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre Nationale de Réception des Véhicules
(Signé : M. CHAPUT)

GRUE

≠ EØ571 ≠

E.PMA.36

Ref. ML 120 E 18 - P 2007.06.00

IVECO

8 octobre 2006

EO571
Double dans véhicule

NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES AUTOMOBILES DE MARQUE IVECO

FAMILLE : LA1E

TYPES : LA1E1843Q - LA1E1843S

0. GENERALITES

0.1 Constructeur : IVECO SPA TURIN (Italie)
0.1.1 Représentant accrédité en France : IVECO FRANCE, 6, rue Nicolas Copernic, 78190 TRAPPES
0.2 Constructeur de la Xe étape : sans objet
0.3 Marque : IVECO
0.4 Désignation commerciale : ML 120 E 18
0.5 Catégorie internationale : N2
0.6 Genre : Châssis - cabine pour CAMION - VASP
0.7 Type :

Type	Variante	Version (empattements)
LA1E	184S43 - 184Q43	31 - 36 - 41 - 44 - 48 - 51 - 56 - 65

0.7.1 Décodage des TVV :

Type	Variante	Versions (Empattements)
L = type commercial cabine A = porteur (4x2) 1E = tranche de poids (PTC)	18 = 134 kW 4 = Euro 4 3 = Suspension Q = porteur S = remorqueur	31 = 3105 36 = 3690 41 = 4185 44 = 4455 48 = 4815 51 = 5175 56 = 5670 65 = 6570

0.8 Puissance administratives : 10 CV

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux
roues simples (essieu 1)
roues jumelées (essieu 2)
1.1.1 Emplacement des roues motrices : à l'arrière (essieu 2)
1.1.2 Emplacement des roues directrices : à l'avant (essieu 1)
1.2 Dimensions des pneumatiques :

Charge maximale	Pneumatiques (indice mini) Essieu 1	Essieu 2
Option A - 4480 Kg / 5400 Kg	245/70R19.5 (136/-)	245/70R19.5 (-/134)
	265/70R19.5 (136/-)	265/70R19.5 (-/134)
	285/70R19.5 (136/-)	285/70R19.5 (-/134)
	10 R22.5 (136/-)	10 R22.5 (-/134)
Option B - 4800 Kg / 5500 Kg	265/70R19.5 (139/-)	265/70R19.5 (-/135)
	285/70R19.5 (139/-)	285/70R19.5 (-/135)
	10 R22.5 (139/-)	10 R22.5 (-/135)
Option C - 4800 Kg / 9200 Kg	285/70R19.5 (139/-)	285/70R19.5 (-/137)
	285/70R19.5 (139/-)	285/70R19.5 (-/137)
	10 R22.5 (139/-)	10 R22.5 (-/137)

(L'indice de vitesse minimale est G).
1.3 Constitution du châssis ou de la coque : cadre à 2 longerons en tôle d'acier emboutis en forme de U entretoisés par des traverses.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : à l'avant longitudinal
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée

2. MASSES ET DIMENSIONS (mm & Kg)

Au soin de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière

2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :

12000	12000	12000	12000	12000

2.1.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) en configuration « engin de service hivernal » uniquement :

12000

2.2 Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :
2.2.1.2 Avec remorque équipée de frein à inertie :

15500

2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 :

3500

2.2.2 Avec système de freinage de remorque :

15500	21000	25000	26000	26000

2.4 Masse en charge techniquement admissible : 12940
2.5 Charges maximales admissibles :

Option A

2.5. 1 Sur l'essieu 1 : 4480
2.5. 2 Sur l'essieu 2 : 8480 | 9200

Option B

2.5. 1 Sur l'essieu 1 : 4800
2.5. 2 Sur l'essieu 2 : 8500 | 9200

Option C

2.5. 1 Sur l'essieu 1 : 4800
2.5. 2 Sur l'essieu 2 : 9200 | 9200

2.6 Voie avant (essieu 1) : 1930
2.7 Voie arrière (essieu 2) : 1745
2.8 Empattements : 3105 3690 4185 4455 4815 5175 5670 6570

Véhicules livrés en châssis cabine
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement
Rappel des empattements : 3105 3690 4185 4455 4815 5175 5670 6570
Suspension mécanique AV et AR

	Courte							
2.9.0 Total :	4085	4150	4175	4275	4315	4335	4390	4480
2.9.1 Sur essieu 1 :	2800	2790	2810	2850	2875	2890	2895	2925
2.9.2 Sur essieu 2 :	1285	1360	1365	1425	1440	1445	1495	1555
	Profonde							
2.9.0 Total :	4280	4305	4405	4445	4465	4520	4610	
2.9.1 Sur essieu 1 :	2905	2925	2965	2990	3010	3015	3045	
2.9.2 Sur essieu 2 :	1375	1380	1440	1455	1455	1505	1565	
	Profonde 6 + 1							
2.9.0 Total :	4630	4660	4760	4800	4820			
2.9.1 Sur essieu 1 :	3085	3105	3145	3170	3185			
2.9.2 Sur essieu 2 :	1560	1555	1615	1630	1635			
Rappel des empattements	3105	3690	4185	4455	4815	5175	5670	6570
Suspension méca AV et pneu AR								
	Courte							
2.9.0 Total :	4245	4310	4335	4435	4475	4495	4550	4640
2.9.1 Sur essieu 1 :	2810	2800	2820	2860	2885	2900	2905	2935
2.9.2 Sur essieu 2 :	1435	1510	1515	1575	1590	1595	1645	1705
	Profonde							
2.9.0 Total :	4440	4465	4565	4605	4625	4680	4770	
2.9.1 Sur essieu 1 :	2915	2935	2975	3000	3020	3025	3055	
2.9.2 Sur essieu 2 :	1525	1530	1590	1605	1605	1655	1715	
	Profonde 6 + 1							
2.9.0 Total :	4795	4820	4920	4960	4980			
2.9.1 Sur essieu 1 :	3095	3115	3155	3180	3195			
2.9.2 Sur essieu 2 :	1700	1705	1765	1780	1785			
Rappel des empattements	3105	3690	4185	4455	4815	5175	5670	6570
Suspension pneumatique AV et AR								
	Courte							
2.9.0 Total :	4360	4460	4500	4520	4585	4665		
2.9.1 Sur essieu 1 :	2845	2885	2910	2925	2940	2960		
2.9.2 Sur essieu 2 :	1515	1575	1590	1595	1645	1705		
	Profonde							
2.9.0 Total :	4490	4590	4630	4650	4720	4795		
2.9.1 Sur essieu 1 :	2960	3000	3025	3045	3065	3080		
2.9.2 Sur essieu 2 :	1530	1590	1605	1605	1655	1715		
2.10 Porte-à-faux avant :	1352							
2.11 Porte-à-faux arrière :								
2.11.1 Mini superstructures ni accessoires :	1313							
2.11.2 Mini avec fermures ni accessoires :	2054	2463	2810	2999	3251	3502	3849	3958
2.11.3 Maximales fermures et accessoires :	2174	2583	2930	3119	3371	3622	3969	4078
2.12 Longueur hors - tout :	6631	7625	8467	8928	9538	10150	10991	12000
2.13 Largeur hors - tout :	2550 / 2600*							

(*) Valable pour véhicule à température dirigée.
2.14 Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule :
- du centre de gravité de la charge (carrosserie, aménagement et équipements, cargaison), pour les véhicules porteurs ;
- de la sellette d'attelage, pour les véhicules tracteurs.
Cet intervalle est repéré par les distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe du premier essieu arrière sur le plan de projection défini ci-dessus.
Rappel des empattements : 3105 3690 4185 4455 4815 5175 5670 6570
Suspension mécanique AV et AR

	Option A							
	Courte							
2.14.1 Distance mini :	210	250	280	270	280	290	320	340
2.14.2 Distance maxi :	590	700	790	830	890	940	1040	1190
	Profonde							
2.14.1 Distance mini :	200	220	210	210	210	210	230	240
2.14.2 Distance maxi :	660	740	770	830	880	960	1100	
	Option B							
	Courte							
2.14.1 Distance mini :	200	220	270	260	270	280	300	320
2.14.2 Distance maxi :	710	800	920	1020	1090	1170	1280	1480
	Profonde							
2.14.1 Distance mini :	190	210	200	200	200	200	210	220
2.14.2 Distance maxi :	820	920	970	1040	1100	1170	1210	1400
	Option C							
	Profonde 6 + 1							
2.14.1 Distance mini :	-350	-420	-480	-520	-600			
2.14.2 Distance maxi :	690	770	810	850	910			
Suspension méca AV et pneu AR								
	Option A							
	Courte							
2.14.1 Distance mini :	210	250	280	270	280	290	320	340
2.14.2 Distance maxi :	590	710	800	840	900	950	1050	1210
	Profonde							
2.14.1 Distance mini :	200	220	210	210	210	210	230	240
2.14.2 Distance maxi :	670	750	790	840	890	960	1100	
	Option B							
	Courte							
2.14.1 Distance mini :	200	240	260	260	270	280	300	320
2.14.2 Distance maxi :	720	870	980	1040	1110	1190	1310	1510
	Profonde							
2.14.1 Distance mini :	190	200	200	190	190	210	220	230
2.14.2 Distance maxi :	830	930	980	1050	1120	1230	1370	
	Option B							
	Profonde 6 + 1							

2.14.1 Distance mini : -370 -440 -500 -570 -630
2.14.2 Distance maxi : 700 790 820 870 930

Suspension pneumatique AV et AR

Option A

	Courte					
2.14.1 Distance mini :	260	260	260	270	290	320
2.14.2 Distance maxi :	790	830	890	940	1030	1190
	Profonde					
2.14.1 Distance mini :	200	190	190	190	190	210
2.14.2 Distance maxi :	740	770	820	870	950	1100

Option B

	Courte					
2.14.1 Distance mini :	250	250	250	260	270	300
2.14.2 Distance maxi :	970	1020	1100	1170	1280	1490
	Profonde					
2.14.1 Distance mini :	190	180	180	180	180	190
2.14.2 Distance maxi :	920	970	1040	1110	1210	1400

2.15 Distance mini entre l'enjole de carrosserie et l'axe de l'essieu avant :
Courte 385
Profonde 965
Profonde ß + 1 1525

Nota : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (7.9), il est admis de pouvoir :
A) -Augmenter la masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (2.1) et la masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et des fermures nécessaires à son montage et à son fonctionnement et ce dans la limite de 300 Kg.
B) -Augmenter la charge maximale sur l'essieu 2 (2.5.2) dans la limite de 250 Kg.

3. MOTEUR

Variantes : 18
3.1 Dénomination de type : IVECO
3.1.1 Marque : F4AE3481A*J
3.1.2 Marquage Moteur : F4AE3481A*P
F4AE3481B*M

3.2 Description générale :
3.2.1 Genre : moteur à combustion interne, à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin
3.2.2 Principe de fonctionnement : Diesel 4 temps
3.2.3 Suralimentation : oui, par turbo - compresseur mû par les gaz d'échappement avec échangeur air/air
3.2.4 dispositif anti – pollution : Système de réduction catalytique avec réservoir d'additif à base d'urée
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 4 en ligne
3.4 Cylindrée (cm3) : 3920
3.5 rapport volumétrique de compression : 17 ± 0.5/1
3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 134
3.7 Régime de puissance maximale (tr/mn) : 2700
3.8 Couple maximal (m daN) : 61
3.9 Régime de couple maximal (tr/mn) : 1300
3.10 Régime de rotation maximal (tr/mn) : 3025
3.11 Carburant utilisé : Gasoil

3.12 Réservoir de carburant :

	3.12.1. Emplacement	3.12.2. Capacité (litre)	3.12.3. Matériaux (*)			Empattements
			Ac	Al	P	
Série	Droit	115			X	
Option	Droit	200			X	
	Droit	280		X		

(*)AC = Acier – AL = Alu – P = Plastique
Après carrossage, il sera vérifié qu'il n'existe pas de saillantes ou coupantes à proximité des réservoirs.

après carrossage, il sera vérifié qu'il n'existe pas de parties saillantes ou coupantes à proximité des réservoirs.

3.13 Mode d'alimentation de moteur : injection directe par common rail
3.14 Type de filtre à air : à sec
3.15 Allumage : par compression
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques : 24 V
3.17 Dispositif d'antiparasitage : oui
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur viscotatique
3.19 Nombre de silencieux d'échappements : 1 avec catalyseur intégré
3.20 Niveau sonore au point fixe :
3.20.1 Valeur du niveau sonore dB(A) :

a)	85
b)	86
c)	85

3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/mn) : 2025
3.20.3 Position de la sortie d'échappement :
a) côté gauche.
b) central
c) Vertical.

3.21 Emplacement du symbole du coefficient d'absorption (moteur diesel) : sur la plaque constructeur
3.22
3.23
3.24. classe environnementale : 0555*0578B (euro4) Variante moteur H
0555*0578B (euro4) Variante moteur P
0555*0578D (euro5) Variante moteur M

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîtes de vitesses :
Boîte de vitesses 1 : boîte mécanique à 6 rapports de marche avant et 1 de marche arrière
boîte mécanique à 9 rapports de marche avant et 1 de marche arrière
Boîte de vitesses 2 :
4.1.1 Emplacement du levier de commande : au tableau de bord
4.2 Type d'embrayage : mono disque à sec
4.2.1 Mode de commande : à pédale et commande hydraulique
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre à cardans avec relais
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 10 R22.5 (3108)
4.4.2 Démultiplications et vitesses à 1000 tr/mn :
Boîte de vitesses 1 :

Combinaison Des vitesses	Rapports de la boîte 2865B.6	Rapport du pont	Démultiplication totale	Vitesses à 1000 tr/mn
1	1/9,01	1/3,42	1/30,81	6,1
2	1/5,02		1/17,17	10,9
3	1/3,21		1/10,98	17,0
4	1/2,07		1/7,08	26,3
5	1/1,37		1/4,69	39,8
6	1/1,30		1/3,42	54,5
MAR 1	1/8,17		1/27,94	6,7

Boîte de vitesses 2 :

Combinaison Des vitesses	Rapports boîte 2 2870B.9
1	1/13,20
2	1/9,04
3	1/6,47
4	1/4,69
5	1/3,55
6	1/2,55
7	1/1,82
8	1/1,32
9	1/1,00
MAR 1	1/11,96

Couple de pont en option			
Moteur 18			
Boîte n°1			
1/3,73	1/4,11	1/4,88	1/5,57
Boîte n°2			
1/3,73	1/4,11	1/4,88	1/5,57

4.5 Vitesse maxi effective(km/h) : 90
4.6 Indicateur de vitesse : oui
4.7 Compteur kilométrique : oui
4.8 Chronotachygraphe : oui
4.9 Limiteur de vitesses : oui

5. SUSPENSION

Suspension mécanique sur les essieux 1 et 2
5.1 Avant (essieu 1) : essieu rigide - ressorts à lames amortisseurs télescopiques du type hydraulique – barre stabilisatrice.
5.2 Arrière (essieu 2) : essieu rigide - ressorts à lames amortisseurs télescopiques du type hydraulique – barre stabilisatrice.
5.2.1 Suspension essieu moteur (essieu 2) : pneumatique ni équivalent à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la Directive 96/53 CEE.

Suspension mécanique sur l'essieu 1 et pneumatique sur l'essieu 2
5.1 Avant (essieu 1) : essieu rigide - ressorts à lames amortisseurs télescopiques du type hydraulique - barre stabilisatrice.
5.2 Arrière (essieu 2) : essieu rigide – 4 soufflets pneumatiques – amortisseurs télescopique du type hydraulique – barre stabilisatrice - tirant supérieur en forme de V.
5.2.1 Suspension essieu moteur (essieu 2) : pneumatique au sens de l'annexe II de la Directive 96/53 CEE.

Suspension pneumatique sur les essieux 1 et 2
5.1 Avant (essieu 1) : essieu rigide – ressort à lames : 2 soufflets pneumatiques - amortisseurs télescopiques du type hydraulique - barre stabilisatrice.
5.2 Arrière (essieu 2) : essieu rigide – 4 soufflets pneumatiques – amortisseurs télescopique du type hydraulique – barre stabilisatrice - tirant supérieur en forme de V.

5.2.1 Suspension essieu moteur (essieu 2) : pneumatique au sens de l'annexe II de la Directive 96/53 CEE.
5.3. Essieux relevables ou délestables : N.C.
5.4. Suspension spécifiques : N.C.

6. DIRECTION

6.1 Type de direction : hydraulique à recirculation de billes.
6.2 Diamètre de braquage hors - tout (m) :

Version :		
	31 = 12.5	36 = 14.3
	41 = 15.8	44 = 16.7
	48 = 17.8	51 = 18.9
	56 = 20.4	65 = 23.1

8. CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : Châssis - cabine.



EXAMEN				
	DESCRIPTIF	**ÉTAT / PRÉSENCE**	**ESSAI**	**N° Obs.**
MECANISMES				
Groupes moto-réducteurs - Vérins		**S**	**S**	
Organes de transmissions, accouplements		**NS**	**S**	**1, 2**
Vérins et canalisations		**NS**	**S**	**3, 4**
Freins des mouvements concourant au levage		**S**	**S**	
Limitation de vitesse (absence d'emballement)		**S**	**S**	
Freins du mouvement d'orientation		**S**	**S**	
Freins du mouvement de translation		**SO**	**SO**	
Frein d'immobilisation en translation		**SO**	**SO**	
Protection des organes mobiles de transmission		**S**	**S**	
DISPOSITIFS DE SECURITE				
Limiteurs de course des mouvements concourant au levage		**S**	**S**	
Autres limiteurs de course, hors course		**S**	**S**	
Limiteur de charge, de capacité, CEC		**S**	**S**	
Limiteur d'orientation et de dévers, indicateurs		**S**	**S**	
Dispositif de maintien du support de charge (compensation horizontalité)		**SO**	**SO**	
Dispositifs de blocage des éléments mobiles en position route (autres que les extensions de stabilisateurs)		**S**	**S**	
PRESCRIPTIONS DIVERSES				
Affichage capacité, tableau des charges		**S**	**SO**	
Consignes de sécurité (lisibilité)		**S**	**SO**	
Notice d'instructions		**S**	**SO**	
Déclaration de conformité - Marquage CE - Certificat de conformité		**S**	**SO**	
ESSAIS EN CHARGE				
Essais en charge		**SO**	**NS**	**5**
ÉPREUVES – ESSAIS LORS DE LA MISE OU REMISE EN SERVICE				
Essais		**SO**	**SO**	

NS : Non Satisfaisant – S : Satisfaisant - SO : Sans Objet – NV : Non Vérifié – NA : Non Applicable

Toute reproduction partielle de ce rapport est strictement interdite

PRÉVÉLIT

AVEC OBSERVATION

RAPPORT DE VÉRIFICATION LEVAGE PÉRIODIQUE



Photo prise le

Grue de chargement (hydraulique auxiliaire montée sur véhicule)
HMF / HMF 403 K1
640706 / A0571
Divers sites

04/2025

DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DE L'INSTALLATION VÉRIFIÉE

Direction des route
10 Rue joseph marie jacquard
72100 LE MANS

Toute reproduction partielle de ce rapport est strictement interdite.

ANNEXE 3

20541

PROCÈS VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ INITIAL D'UN VÉHICULE

DATE DU CONTRÔLE : **22/03/07**

N° DE CONTRÔLE : **140/03/20162/07**

CARROSSIER (nom et adresse) : **GARNIER SAS ZI du Terras - BP 13 53101 MAYENNE Cedex**

DATE D'ÉCHÉANCE DE LA QUALIFICATION : **8 mai 2007** (attestation ci-jointe)

IDENTIFICATION DU VÉHICULE (2)

D 1	Marque :	**IVECO**
D 2	Type Variante Version :	**LA1E1843Q31**
E	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série type :	**ZCF A1ED13 02 501827**
F 2	Masse en charge maximale admissible en service dans l'État (PTAC) (kg) :	**12000**
F 3	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État (kg) :	**15500**
G	Masse en service (G1 + 75) (kg) :	**7075**
G 1	Poids à vide national (PV) (kg) :	**7000**
J 1	Genre national (3) :	**CAM**
J 3	Carrosserie (désignation nationale) (4) :	**BENNE avec grue dos cabine**
S 1	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :	**3**

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : D3, F1, J, K, P1, P2, P3, P6, U1, U2, V7, V9

DIMENSIONS : Longueur L (m) : **6,30** Largeur l (m) : **2,35** Surface L x l (m²) : **14,81**

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

Je soussigné, carrossier, certifie :

⇨ disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R323-25 du code de la route ;

⇨ avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus ;

⇨ que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que ;

- Le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation,
- Le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R311-1 à R318-8, R321-10 et R413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
- Le porte à faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimales et maximales fixées par le constructeur :
 - dans sa notice descriptive (1)
 - ~~dans l'accord fourni par son service technique (1) ;~~

et la longueur des ferrures inférieure à 120 mm.

- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
- le genre J1 n'est pas TCP ;
- le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie

Fait à : **Mayenne**

Le : **22/03/07**

Signature et cachet du carrossier :

GARNIER S.A.S.
au capital de 1.000.000 €
CARROSSERIE INDUSTRIELLE
Concessionnaires MARREL
Z.I. du Terras - B.P. 13
53101 MAYENNE CEDEX
Tél. 02 43 04 26 20 - Fax 02 43 00 00 37
SIRET 730 750 134 00016 - APE 342 A

(1) rayer les mentions inutiles

(2) références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet.

(3) Il ne peut être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP.

(4) Il doit répondre à la nomenclature des carrossiers prévues par le code de la route.

ÉQUIPEMENT EXAMINE GRUE DE CHARGEMENT (HYDRAULIQUE AUXILIAIRE MONTEE SUR VEHICULE) / HMF / 640706 / A0571

Nature de la vérification : Périodique
Périodicité réglementaire : 6 mois.
Périodicité : Contractuelle (6 mois)

Vérificateur : David VEAU

Date de vérification : 25/04/2025

Date et référence de la précédente vérification périodique :
Rapport n°VD-000188-20241019-EDT-GR-640706 en date du 17/10/2024 réalisé par PREVELIT

Éléments à communiquer par le chef d'établissement :

Liste des éléments	
Notice d'instruction	Fournie (MARREL)
Moyens nécessaires pour l'accès aux éléments à vérifier	Fournis
Charges nécessaires aux essais	Fournies : Complètes
Déclaration ou certificat de conformité	Non fourni
Rapports des vérifications périodiques précédentes	Fournis
Carnet de maintenance de l'équipement	Fourni

Autres documents fournis :
Néant

Vérification réalisée en application du texte suivant :

☑ Arrêté du 1er Mars 2004 relatif aux appareils et accessoires de levage dans l'industrie et Agriculture

Rappel :

Au titre de la réglementation applicable à l'utilisation de l'équipement, il est de la responsabilité du chef d'établissement de réaliser l'examen d'adéquation avant toute mise ou remise en service d'un appareil de levage.

Toute reproduction partielle de ce rapport est strictement interdite

E.PMA.35

Réf : ML 120 E 18 / P.2697-06-00

Certificat de conformité

(Véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné IVECO France SA 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO SPA TURIN (Italie) constructeur certifie :

		En châssis cabine: voir nota 1
Que le véhicule livré		
(D.1)	Marque	IVECO
(D.2)	Type/Variantes Versions	LA1E1843Q31
(D.3)	Dénomination commerciale	ML 120E18
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type	ZCFA1ED1302501827
(F.1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	12960 Kgs
(F.2)	Masse en charge maximale admissible en service en l'état (PTAC)	12000 Kgs
(F.3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service en l'état (PTRA)	15500 Kgs
(J)	Catégorie internationale	N2
(J.1)	Genre national	CAM
(K)	Numéro de la réception par type	2697-06-00
(P.1)	Cylindrée	3920 Cm_3
(P.2)	Puissance nette maximale	134 kW
(P.3)	Source d'énergie	GO
(P.6)	Puissance administrative	10 CV
(S.1)	Nombre de places (y compris celle du conducteur)	3
(U.1)	Niveau sonore à l'arrêt	85 vertical
(U.2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant	2025 tr/min
(V.7)	CO^2	- G/km
(V.9)	Classe environnementale	0555*0578B

Est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

Que le véhicule sort de nos usines le 01/12/2006

Pour être livré à : D.D.E LE MANS

Fait à Trappes, le 01/12/2006 10 rue J.M Jacquard 72000 LE MANS

Nota 1: Pour obtenir l'immatriculation de véhicule remorque livré en châssis nu ou de camion ou de la camionnette livré en châssis cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès verbal de réception du type et :
- Soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage de dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
- Soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;

Nota 2: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et
- Soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- Soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers français.
Dispense N°1 du Directeur des services fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999
Trappes, le : 20 mars 2007

DIRECTION Logistique
IVECO FRANCE S.A.
6, Rue Nicolas Copernic - 78190 TRAPPES

Nogues

Nadine Nogues
(par délégation spéciale du président)

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Je soussigné IVECO France SA
6, rue Nicolas Copernic, 78190 TRAPPES, représentant accrédité de IVECO SPA TURIN (Italie) constructeur, certifie :
Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipés de:

1).Réservoir(s) de carburant:
- Nombre : 1
- Capacité (Litres) : 115
- Emplacement : Droit
- Matière : Plastique

2).Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2: Non
Marque ralentisseur :
Type de ralentisseur :
Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRA (voir nota § 2):

5).Suspension de(s) l'essieu(x) moteur(s):
pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53 CEE

6).Charges maximales admissibles
- AV : 4480 Kgs
- AR : 9460 Kgs

7).Pneumatiques et indices
- Sur l'essieu 1 : 265/70R19.5(136/-)
- Sur l'essieu 2 : 265/70R19.5(-/134)

10).Type de cylindre de frein
- Pneumatiques : R19.5
- Sur l'essieu 1 : 16
- Sur l'essieu 2 : 14

11).Type moteur : F4AE1481A*J

13).Type de protection AR : Entité technique(marquage)

15).Ce véhicule est apte à circuler en emploi de service hivernal (uniquement avec option B) dans les conditions ci-après :
- Poids total autorisé en charge: 12000 Kgs
- Poids total roulant autorisé: 26000 Kgs
- Charge maximale sur essieu 1: 5500 Kgs
- Charge maximale sur essieu 2: 9200 Kgs

GARAGE CRETOT S.A

E0571

IVECO

Iveco France
Société anonyme au capital de 92.854.130 €
Siège social
1, rue des Combats du 24 août 1944 - Porte E
69200 - Vénissieux - France
Téléphone +33 (0) 4 72 79 65 00
Télécopie +33 (0) 4 72 79 65 70
RCS 419 683 818 - Lyon
N° Identification TVA FR 02 419 683 818

Iveco France
Etablissement de Trappes
6, rue Nicolas Copernic Trappes
78083 YVELINES Cedex 9 France
Téléphone +33 (0) 1 30 66 80 00
Télécopie +33 (0) 1 30 66 82 10

GARNIER S.A
O.CALBA
Z.I DU TERRAS
B.P 13
53101 MAYENNE

Trappes, le Le 20/07/2007

A07/1111/EPO

ATTESTATION

Nous, soussignés IVECO Trappes – 6, rue Nicolas Copernic TRAPPES 78083 YVELINES CEDEX agissant pour le compte de la société IVECO France à Vénissieux 69200 – 1, rue des Combats du 24 Août 1944, dûment accrédités des sociétés IVECO SpA (Turin - Italie) et IVECO MAGIRUS A.G (Ulm - Allemagne) :
autorisons pour le véhicule :

Marque (D1)	:	**IVECO**
Type (D2)	:	**LA1E1843Q**
PTC (F2)	:	**12000 Kg**
Empattement	:	**3,105 m**
N° dans la série du type (E)	:	**ZCFA1ED1302501827**
Appartenant à	:	**DDE 72**

Un porte à faux avant de :.....**1,472 m**

Un centre de gravité de la charge utile à **0,110 m** en **avant** de l'axe de l'essieu **2.**

La plaque porte outils ne doit pas mettre en cause la fixation anti-encastrement avant pour les véhicules équipés de ce dispositif.

La plaque porte outils doit être conforme à la norme est dépourvue d'aspérités relative aux saillies extérieures à l'avant.

Les charges mini et maxi sur les essieux avant et arrière doivent rester dans les limites définies par la notice descriptive des mines du véhicule.

Cette autorisation d'ordre réglementaire n'engage pas IVECO France quant à la qualité et la fiabilité de la transformation qui restent sous l'entière responsabilité du transformateur.

Toutes les implications réglementaires consécutives à l'aménagement sont à la charge du carrossier, en particulier la mise en conformité du véhicule après transformation avec la réglementation en vigueur.

La Direction Technique
Conseiller technique à la vente

B.PRONCET